



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 20 octobre 2022

Présents : Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Michèle TETENOIRE, Jean-Daniel GUIEU, Chantal MONINO, Carole CHAUVET, Ghislaine GARCIA, Nancy PERNIN-JAUME, Marie LAGIER, Christine MICHEL, Philippe MINIER.

Excusés : Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Marie LAGIER), Lionel RAIMBAULT (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), René MICHEL (pouvoir à Carole CHAUVET).

Absents :

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

- 01 Achat de fournitures pour les services techniques**
- 02 Achat de la gerbe du 11 novembre**
- 03 Achat de fleurs pour les cimetières et la Toussaint**
- 04 Prestation de transport pour les sorties scolaires**
- 05 Prestations de vérifications électriques annuelles de la Maison Serres**
- 06 Prestation abonnement pour le site internet de www.crots.fr**

Monsieur le Maire indique que suite au retrait de ses délégations, il a retiré les leurs aux adjoints, le conseil devra lors d'une prochaine séance se prononcer sur le maintien ou non des adjoints concernés dans leur fonctions.

Carole Chauvet indique que l'horaire n'est pas pratique pour la disponibilité des conseillers et du public.

Monsieur le Maire indique que l'horaire ne convient pas forcément à tout le monde mais que l'Espace Morgon est utilisé les soirs de la semaine et qu'on ne peut pas supprimer des cours payants trop régulièrement.

Certains élus ont eu une difficulté de téléchargement des devis envoyés par wetransfer.

Il leur est fait des photocopies.

Il est acté que les prochains devis devront être envoyés au moins 72 heures à l'avance de manière dématérialisée et ne seront plus donnés en papier.

La séance est ouverte à 10h45

01 Achat de fournitures pour les services techniques

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit maintenant délibérer sur chaque achat de la collectivité.

Il présente les devis de Bricomarché et Weldom pour les petites fournitures des services techniques, ainsi que celui de la Clé Embrunaise pour la reproduction de clés et ceux de la Samse et France Matériaux pour du gros œuvre.

Après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de la société Weldom pour un montant de 863.04€ TTC.
- Approuve le devis de la Clé Embrunaise pour un montant de 50€ TTC.
- Approuve le devis de la Samse pour un montant de 285.48€ TTC
- Donne pouvoir au Maire de signer les documents afférents.

Carole Chauvet demande comment cela fonctionnait avant. Monsieur le Maire explique qu'il y avait un carnet de bons et que les services techniques allaient acheter le matériel nécessaire à la demande.

Carole Chauvet souligne que sur l'opération, la commune économise 200€.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que s'il y a un imprévu, la procédure devra être suivie, un devis, un conseil municipal et ensuite la réparation.

Etienne Bérenguel demande si on ne peut pas provisionner une somme pour un imprévu.

Monsieur le Maire dit qu'au vu de la suppression de ses délégations, cela n'est pas possible.

Carole Chauvet propose de faire des marchés à bons de commande.

Ce n'est pas possible parce qu'il faudrait recenser tous les imprévus possibles.

Michèle Tetenoire propose d'acheter une boule de cristal.

Carole Chauvet dit que la solution de déblocage serait de nouvelles élections.

Monsieur le Maire lui propose de plutôt démissionner avec son équipe.

Michèle Tetenoire rappelle qu'elle a été élue par et pour la population et qu'elle ne démissionnera pas.

Monsieur le Maire recentre le débat.

Nancy Pernin Jaume propose une réunion externe pour régler les différents.

Etienne Bérenguel et François Lagier demande si le contrat avec Veolia ne permet pas de régler un problème éventuel de fuite d'eau.

Monsieur le Maire indique que la convention couvre les astreintes et a un bordereau de prix mais chaque réparation fait l'objet d'un devis.

La délibération est approuvée à l'unanimité, les entreprises sont choisies.

02 Achat de la gerbe du 11 novembre

Marie Lagier rappelle que le conseil municipal doit maintenant délibérer sur chaque achat de la collectivité.

Il présente deux devis pour l'achat d'une gerbe en vu de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2022.

Le conseil, à l'unanimité

- Approuve le devis de la société la Jardinerie Peyre pour un montant de 70€ TTC.
- Donne pouvoir au Maire de signer le document afférent.

Marie Lagier invite les conseillers à venir en nombre.

03 Achat de fleurs pour les cimetières et la Toussaint

Mariel Lagier rappelle que le conseil municipal doit maintenant délibérer sur chaque achat de la collectivité.

Il présente deux devis pour l'achat de fleurs pour les cimetières à la Toussaint.

Le conseil, à l'unanimité,

- Approuve le devis de l'entreprise Les Serres du Rabioux pour un montant de 275€ TTC.
- Donne pouvoir au Maire de signer le document afférent.
-

04 Prestation de transport pour les sorties scolaires

Marie Lagier rappelle que le conseil municipal doit maintenant délibérer sur chaque achat de la collectivité.

Elle présente les devis pour l'entreprise Jullien / SAS Embrun Bus pour le transport des élèves lors de sorties scolaires.

Les sorties scolaires sont réparties en culturelles et sportives :

	<u>Date</u>	<u>Nombre de places</u>	<u>Destination</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
Culturelles	15/11/22	50	Cinéma Embrun	83 €	1 429 €
	08/12/22	25	La Passerelle Gap	253 €	
	09/03/23	50	La Passerelle Gap	280 €	
	13/04/23	50	La Passerelle Gap	280 €	
	13/04/23	25	La Passerelle Gap	253 €	
	04/05/23	50	La Passerelle Gap	280 €	
Sportives	22/11/22	55	Piscine Embrun	83 €	1 245 €
	25/11/22	55	Piscine Embrun	83 €	
	29/11/22	55	Piscine Embrun	83 €	
	02/12/22	55	Piscine Embrun	83 €	
	06/12/22	55	Piscine Embrun	83 €	
	09/12/22	55	Piscine Embrun	83 €	
	13/12/22	55	Piscine Embrun	83 €	
	16/12/22	55	Piscine Embrun	83 €	
	01/06/23	55	Piscine Embrun	83 €	
	05/06/23	55	Piscine Embrun	83 €	
	08/06/23	55	Piscine Embrun	83 €	
	12/06/23	55	Piscine Embrun	83 €	
	15/06/23	55	Piscine Embrun	83 €	
	19/06/23	55	Piscine Embrun	83 €	
	22/06/23	55	Piscine Embrun	83 €	
Total					2 674 €

Elle informe les conseillers que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, dans le but de soutenir la pratique sportive dans les écoles primaires et maternelles, alloue à la collectivité ayant compétences en matière scolaire une subvention correspondant à une partie du fonctionnement de ces activités sportives (calculée selon un barème voté annuellement par le Conseil Départemental)

Ainsi, pour l'année scolaire 2022-2023, les projets sportifs sont :

- Natation : 6 séances pour une moyenne de 128 élèves à Embrun (zone 1)
- A ce jour, pour un cycle de natation dans la zone 1 (- de 10 km), la subvention du Conseil Départemental s'élève à 8.90€ soit pour chacun des 120 élèves soit un total de 1 068€.
- Pour être financés, la commune doit par délibération s'engager à participer financièrement au projet.

Approuvé à l'unanimité.

Marie Lagier indique que l'association des parents d'élèves finance également des transports. Monsieur le Maire les remercie.

05 Prestations de vérifications électriques annuelles de la Maison Serres

Michèle Tetenoire rappelle que le conseil municipal doit maintenant délibérer sur chaque achat de la collectivité.

Elle indique que le Bureau Véritas réalise actuellement toutes les vérifications techniques des bâtiments communaux et propose deux devis pour les vérifications annuelles électriques et trappe de désenfumage de la Maison Serres.

Le conseil à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise 05 Vérifications pour un montant annuel de 288€ TTC

06 Prestation abonnement pour le site internet de www.crots.fr

Jean-Daniel Guieu rappelle que le conseil municipal doit maintenant délibérer sur chaque achat de la collectivité.

Il rappelle également que l'association PAYS SUD avait initié l'opération E projet, permettant aux communes et intercommunalités de son territoire de bénéficier d'une plateforme mutualisée pour leurs sites Internet.

L'association étant en cours d'extinction, il revient à la communauté de communes de Serre-Ponçon de suivre les projets initiés par cette dernière.

La Communauté de Communes propose que le prestataire en charge des sites des communes, WEBSSENSO à Chorges, puisse facturer directement les communes sans passer par le Pays Sud et sans changement de tarification.

Le conseil, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise Web Senso pour un montant annuel de 432€ TTC

Questions diverses

Marie Lagier rappelle le projet Moby avec l'école.

Monsieur le Maire indique que le bureau d'études Cereg continuera sa prestation de recherches de fuite fin novembre.

Etienne Berenguel demande à faire enlever la benne à déchets verts à l'entrée du village, elle est pleine. Monsieur le Maire répond que c'est prévu pour le début de la semaine prochaine.

Il demande où en est le problème de Combe Bard.

Monsieur le maire indique qu'Etienne Béreguel a posé une question sur l'assurance du prestataire et lui demande de préciser.

Etienne Berenguel demande qui sera responsable en cas de débordement s'il y a un orage.

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires riverains doivent entretenir leurs berges et indique de ses services doivent se renseigner pour le reste.

Etienne Berenguel demande s'il peut consulter le bail qui lie la collectivité et la Société Routière du Midi afin de voir comment sont règlementés les hauteurs des tas de gravier.

Monsieur le Maire lui indique qu'il peut consulter les documents en mairie.

La séance est levée à 11h30.

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.